



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.28.AV

Programme communal de développement rural de LONTZEN

Avis adopté le 29/03/2019

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Lontzen
- *Auteur de projet :* WRG Ostbelgien
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 22/02/2019
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 22/03/2019

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une liaison cyclable entre Herbesthal et Lontzen
Aménagement d'un lieu de rencontre intergénérationnel au centre du village d'Astenet
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 26/11/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Lontzen est située à l'est de la Province de Liège. Elle fait partie de la communauté germanophone. Elle est issue de la fusion des anciennes communes de Walhorn et Lontzen, lesquelles regroupaient respectivement les villages de Walhorn, Astenet ainsi que le hameau de Rabotrath d'un part et les villages de Herbesthal, Lontzen et le hameau de Busch d'autre part.

Au 1^{er} janvier 2017, elle comptait 5701 habitants pour une superficie totale de 29 km².

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de LONTZEN.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que le fond. Il souligne notamment la bonne lisibilité et la structure claire du document.

Le Pôle estime que le diagnostic est complet et bien réalisé. Il apprécie notamment l'aspect transcommunalité et le fait de disposer de nombreuses données statistiques. Il regrette toutefois le peu d'informations sur le logement public.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie la gestion du bilinguisme de la commune. Il en résulte une bonne participation de la population malgré un léger essoufflement en fin de processus.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle regrette toutefois le manque de mise en évidence de l'apport du processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente et conforme à la réalité territoriale de Lontzen.

Concernant la partie IV, le Pôle relève un certain déséquilibre dans la programmation des projets et dans les objectifs visés par ceux-ci. Ainsi, la majorité des projets concerne le premier objectif et un grand nombre de projets immatériels sont mis en lot 3.

Indépendamment des changements institutionnels liés au transfert de la compétence logement à la communauté germanophone, le pôle regrette le peu de projets en matière de logements vu les problèmes répertoriés et encourage la commune à poursuivre ses investigations et à mener une réflexion globale quant à la politique locale en matière de logement. Le Pôle regrette également le peu de projets en matière agricole.

Enfin, le Pôle apprécie aussi le caractère fourni du lot 0 composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Le Pôle est enfin favorable aux projets repris en première convention portant sur la création d'une liaison cyclable entre Herbesthal et Lontzen, dont l'utilité est indiscutable, et l'aménagement d'un lieu de rencontre intergénérationnel au centre du village d'Astenet.



Samuël SAELENS
Président